

EDS65

Bienvenue à l'École de Spéléologie des Hautes-Pyrénées

Les objectifs de cette école sont de faciliter l'accès à la découverte de l'activité, de favoriser l'apprentissage et d'accompagner les pratiquants vers l'autonomie.

Pour qui ?

La section est ouverte aux jeunes de 12 à 26 ans et aux primo-arrivants.

Encadrement

La pratique de la spéléologie en école s'appuie sur l'intervention d'un professionnel qui peut être accompagné de cadres bénévoles.

Un coordinateur gère la mise en place des inscriptions et la communication.

Quand ?

Une sortie par mois est proposée au minimum (principalement le week-end).

Réglementation de l'École De Spéléologie

-Les places sont limitées en fonction du choix de la sortie ou du niveau technique (le professionnel juge).

-La priorité est donnée aux jeunes et aux primo-arrivants fédérés dans les Hautes-Pyrénées.

-La participation financière aux frais d'encadrement est fixée à 5 euros/jour/personne. Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre du CDSC 65 le jour même.

-Une participation financière aux frais de déplacement est demandée (calculée suivant la distance parcourue et le nombre de personnes hors encadrants).

-Le matériel est prêté (complet ou partiel suivant nécessité). Il doit être rendu propre à l'issue de chaque sortie (nettoyage).

-Le matériel collectif emprunté au CDSC65 fait l'objet d'un inventaire à chaque sortie (noté sur le carnet au départ et contrôlé au retour).

-Un ou plusieurs participants à la sortie réalise un compte-rendu (avec photos si possible) afin qu'il puisse être déposé sur le site du CDSC65.

Pour les sorties week-end

-2 à 3 week-end seront proposés par an

-La participation financière aux frais d'encadrement est de 10 euros/we/personne.

-Les frais supplémentaires liés aux déplacements (indemnités kilométriques, repas collectifs et coût de l'hébergement) sont établis par l'organisateur qui informe au plus tôt les personnes intéressées.

ATTENTION : Concernant l'absence à une sortie, il est impératif de prévenir l'organisateur au plus tôt. La participation financière peut être réclamé dans les cas suivants :

-

Absences répétées injustifiées

-

Absences de dernière minute

C'EST PARTI !

POUR S'INSCRIRE

-L'inscription aux sorties se fait via un Doodle. Le lien est envoyé par mail. Il est également accessible depuis le site du CDSC65 en Flash Infos.

Entraînement technique

Pour qui ?

Tous les spéléos du CDSC65

Quand ?

Une fois par mois. En semaine de 18 h 30 à 22 h.

Où ?

A la salle d'entraînements et de formation cordiste « Pro-Formation » à Pierrefitte.

Avec qui ?

Un cadre bénévole diplômé Brevet d'État et/ou un moniteur fédéral.

Comment ?

La soirée s'organise comme un cours avec plusieurs axes d'apprentissage suivant l'effectif, le niveau et la demande des participants.

Ce créneau, ouvert à tous et le potentiel de cette salle, permettront à chacun de venir s'entraîner, progresser, se perfectionner d'un point de vue technique mais aussi et surtout, de passer un moment convivial, de rencontrer et d'échanger.

Réglementation dans la salle Exploracorde

-Le port du casque est obligatoire

-Les places sont limitées à 12 personnes

-La vigilance est de mise lors de la progression sur corde

-Une participation financière de 3 euros est fixée par personne pour chaque entraînement (à régler en début de séance).

-L'inscription se fait via le Doodle (lien envoyé par mail et accessible en Flash Infos du CDSC65).